

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	14 Janvier 2019	Séance du : 23 Janvier 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 23 Janvier à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 29	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault).

Absents : M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Transfert des services périscolaires de la commune de Saint Félix de Lodez – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Détermination de l'attribution de compensation et condition de révision

Monsieur BARDEAU informe les membres du Conseil communautaire que la réunion de la CLECT qui s'est tenue le jeudi 25 octobre 2018 au siège de la Communauté de communes du Clermontais (rapport joint en annexe), a validé les points suivants : Evaluation définitive des charges transférées et condition de révision dans le cadre du transfert du service périscolaire de la commune de Saint Félix de Lodez.

Considérant :

- L'article IV de l'article 1609 nonies C du CGI : « *Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.* »
- L'article V 1° bis de l'article 1609 nonies C du CGI : « *Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à*

la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Monsieur BARDEAU précise que la majorité qualifiée des conseils municipaux est atteinte et, en conséquence, propose aux membres du Conseil communautaire de délibérer concernant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 25 octobre 2018 et d'approuver les attributions de compensation révisées pour les années 2018 et suivantes.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les attributions de compensation révisées pour les années 2018 et suivantes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Jean-Claude LACROIX